

BANQUE

C'est aujourd'hui que la nouvelle banque de gros des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires est juridiquement créée. Le placement des quelque 5 milliards d'euros de titres qui permettra aux deux mutualistes de ramener leur participation dans le holding à 34 % devrait démarrer dès demain.

Natixis pourrait n'être qu'un premier pas pour l'Ecureuil et les Banques Populaires

Le grand jour est arrivé. Huit mois après l'ouverture de négociations exclusives visant à mettre au point le contrat de mariage, les Banques Populaires et l'Ecureuil donnent aujourd'hui corps à leur union dans la banque de

financement et d'investissement. Natixis Banques Populaires et Ixis CIB, les banques de gros des deux mutualistes, regroupent leurs forces dans Natixis, un nouveau holding que les deux groupes détiendront à parité. Le placement des quelque 5 milliards d'euros de titres, qui permettra aux deux mutualistes de ramener leur participation dans le holding de 45 % à 34 %, devrait démarrer dès ce week-end, une fois que l'Autorité des marchés financiers aura donné son visa.

C'est en fin de matinée que naîtra, au Palais des Congrès de la Porte Maillot, à Paris, la quatrième banque de gros française – derrière BNP Paribas, Société Générale et Calyon.

Natixis, qui servira de réceptacle juridique à l'opération, y tiendra une assemblée générale déterminante : elle permettra d'entériner les apports d'actifs réalisés par l'Ecureuil, d'abandonner le nom de Natixis pour prendre celui de Natixis et de nommer, pour la nouvelle structure, un conseil de surveillance qui formera un directoire – présidé par Philippe Dupont, patron des Banques Populaires, Dominique Ferrero devenant directeur général.

Plate-forme

L'assemblée générale de la Banque fédérale des Banques Populaires et celle de la Caisse nationale des Caisses d'Epargne, les organes cen-

traux des deux mutualistes, auront préalablement donné leur feu vert à l'opération en début de matinée.

L'union des deux groupes dans une activité aussi stratégique que la banque de gros va bien au-delà de la simple création d'une nouvelle banque. Elle donne un nouvel élan. La plate-forme de banque de financement et d'investissement (BFI) de Natixis pourrait ainsi être ouverte à d'autres réseaux de détail européens, quitte à ce que ces partenaires fassent alors leur entrée au capital. Son champ d'intervention, estimé certains, pourrait également être étendu au crédit immobilier, qui reste pour l'instant en dehors de son périmètre. Elle pourrait

enfin servir de véhicule coté pour réaliser des acquisitions en banque de détail à l'étranger.

« Enorme puissance de feu »

Dans les dix-huit mois qui viennent, ses dirigeants et ses équipes devraient surtout s'atteler au succès de la fusion. Mais si une occasion se présente, ils n'hésiteront pas à la saisir. Philippe Dupont le suggère déjà, lorsqu'il met en avant l'« énorme puissance de feu » qui pourra désormais être mobilisée « en agissant sur trois niveaux : le marché boursier pour Natixis, l'endettement et les fonds propres pour les organes centraux, les capitaux propres excédentaires pour les sociétés mères que

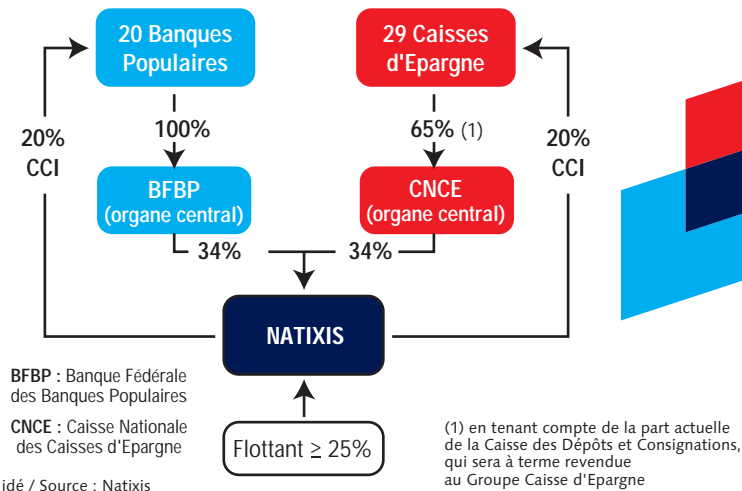
sont les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires ».

C'est cette nouvelle dynamique que Charles Milhaud, le patron des Caisses d'Epargne et futur président du conseil de surveillance de Natixis, souhaite voir arriver à son terme avant de quitter ses fonctions à la tête de l'Ecureuil. C'est elle aussi qui, en contribuant à faire de Natixis le pivot d'un renforcement des liens entre les deux mutualistes, pourrait aller jusqu'à la constitution d'un seul et même groupe, réunissant l'ensemble des métiers que chacun d'eux exerce actuellement. Nul besoin de fusionner les réseaux d'agences pour cela. Ils resteraient sans doute concurrents et continueraient de s'appuyer sur deux marques.

Mais les organes centraux pourraient, à terme, être fusionnés. « Le moment venu, si les dirigeants des deux groupes considèrent qu'il faut franchir d'autres étapes, la décision leur appartiendra », indiquait Philippe Dupont dans une interview (« Les Echos » du 18 octobre). « Le sujet ne devrait pas venir sur la table avant trois ou quatre ans, estime un opérationnel. Il faut d'abord que Natixis fasse ses preuves. » Il n'empêche. Le mouvement est lancé. Il est d'autant plus probable qu'il aille à son terme que les autorités bancaires seraient sans doute ravies de voir clarifié l'organigramme actuel, qui repose sur la détention d'une « BFI » par deux actionnaires minoritaires, ce qui n'est jamais confortable pour un régulateur.

ALEXANDRE COUNIS

L'organisation de Natixis



Son portefeuille d'activités

